



### **UN PEU D'HISTOIRE**

En 1990 débute la création de la ligne de tramway touristique entre Marquette et Wambrechies, le long de la Deûle. Entièrement posée par les bénévoles, cette voie ferrée provenait de la récupération d'éléments complets de 18 m de long déposés lors des travaux du Mongy à partir de 1990. Ces panneaux de voie ont été reposés sur notre ligne après remplacement de quelques traverses. Les traverses restantes furent alors jugées aptes au service malgré leur 10 à 15 ans d'âge. La ligne Marquette – Wambrechies fut inaugurée en 1995 et prolongée en juillet 2003.



### **25 ANS PLUS TARD**



Dès 2005 nous avons mis en place, chaque hiver, un programme de remplacement de toutes les traverses non changées lors de la construction de la ligne. D'abord réalisés par l'Association, la pénibilité de ce type de chantier pour les bénévoles nous oblige dorénavant à sous-traiter à raison de 100 à 150 m linéaires traités par an. A ce jour, nous sommes face à une obligation d'accélérer la rénovation de la voie ferrée. En effet, les plus vieilles traverses conservées en 1990 sont très dégradées et il devient nécessaire de rénover davantage de mètres linéaires chaque année.

### **VOIE NEUVE POUR LE TRAMWAY MARQUETTE - WAMBRECHIES**

Pour faire face à nos obligations réglementaires de sécurité, nous devons accélérer la modernisation de notre infrastructure. Nos finances étant ce qu'elles sont, tout comme celles des collectivités locales, nous ne sommes pas en capacité de parer à cette nécessaire augmentation du mètre linéaire à rénover.

**Nous lançons pour cela une campagne de financement participatif intitulée « Voie neuve pour le tramway Marquette - Wambrechies »**



Nous sollicitons votre don afin de réaliser ce projet. Grâce à votre aide, vous nous permettrez de boucler plus vite la réfection de notre voie et ainsi nous permettre d'accélérer nos projets de rénovations de véhicules, en vue d'un futur Musée.

## VOTRE DON DEDUCTIBLE



L'AMITRAM est reconnue d'Intérêt Général par la DGFiP depuis 2019. De ce fait, pour tout don effectué, nous sommes habilités à délivrer un reçu fiscal vous ouvrant droit à une réduction d'impôt correspondant à 66% de la somme versée (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Nous vous délivrerons un reçu fiscal qui sera à joindre (ou à conserver) à votre déclaration de revenus 2020, que vous effectuerez en mars 2021.

Exemple : pour un don de 50 €, vous pouvez déduire 33 € de vos impôts sur le revenu. Votre don ne vous coûte réellement que 17 €.

Pour les entreprises, il est possible aussi de faire un don déductible des impôts sur les sociétés à hauteur de 40 ou 60% selon le montant. Toutes les informations sont sur le site du Service Public : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263>.

Pour les donateurs étrangers, renseignez-vous auprès de vos services fiscaux pour connaître les conditions applicables dans votre pays.

## COMMENT FAIRE

- Votre don en ligne via Hello Asso : [don.amitram.fr](http://don.amitram.fr)
- Par chèque envoyé à AMITRAM BP50045 59873 Marquette Lez Lille
- Par virement via notre IBAN FR76 3007 6029 2422 2670 0020 005

Si vous choisissez le chèque ou le virement, merci de nous envoyer, par le mail indiqué ci-dessous, vos nom, prénom, montant versé et adresse mail afin que nous puissions envoyer votre reçu fiscal.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [don@amitram.fr](mailto:don@amitram.fr).

## L'ASSOCIATION AMITRAM

L'association AMITRAM a été fondée en 1968 et compte environ 110 membres, dont une trentaine sont actifs pour assurer l'exploitation et l'entretien du Tramway Touristique de la Vallée de la Deûle ainsi que la rénovation des véhicules (trams & bus) de notre collection.

Nous sommes tous bénévoles et venons de tous horizons professionnels. L'exploitation de la ligne est assurée en application de l'ensemble des règles de sécurité du Ministère en charge des Transports.

